

Règlement du Championnat 37 - 2018

Article 1. Généralités

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs d'Indre & Loire organise, sous la direction du Président du Comité, le Championnat d'Indre et Loire 2018 du jeu d'Échecs ci-après nommé "**Championnat 37-2018**".

Quatre Deux tournois sont organisés du 1^{er} au 4 novembre 2018 :

- un tournoi "**Elite**", ouvert à tous les joueurs à la cadence de 1h30min [+30s/cp] en 7 rondes, homologué sous le numéro **46096** ;
- ~~un tournoi "**Accession**", réservé aux joueurs possédant un classement Elo inférieur à 1900 à la cadence de 1h30min [+30s/cp] en 7 rondes, homologué sous le numéro **46097** ;~~
- un tournoi "**Club**", réservé aux joueurs possédant un classement Elo inférieur à 1600 à la cadence de 50min [+10s/cp] en 11 rondes, homologué sous le numéro **46098** ;
- ~~un tournoi "**Promotion**", réservé aux joueurs possédant un classement Elo inférieur à 1400 à la cadence de 50min [+10s/cp] en 11 rondes, homologué sous le numéro **46099** ;~~

L'organisateur pourra :

- réviser les conditions d'entrée dans les tournois à n'importe quel moment pour faire face à des affluences imprévues ;
- clore les inscriptions lorsque la capacité des locaux (120 joueurs) aura été atteinte ;

Les tournois se déroulent dans les locaux du Groupe scolaire Saint-François d'Assises au Collège Saint-Étienne - 1bis, rue Horizon vert - 37170 CHAMBRAY-lès-TOURS.

Article 2. Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE à Goy nuk et applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE), une accélération pourra être mise en place selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque tournoi.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs qui se seront acquittés de leurs droits d'inscription et seront présents dans la salle de jeu au moment des appariements de la ronde n°1.

Même pré-inscrits, les joueurs ne respectant pas ces deux conditions ne seront appariés qu'à partir de la ronde n°2.

Article 3. Cadence, partie nulle, notation des coups

La cadence du tournoi "**Elite**" / "**Accession**" est de 1h + 30 s/coup ;

La cadence du tournoi "**Club**" / "**Promotion**" est de 50min + 10 s/coup.

Tout retard de plus de 30 minutes, pour les tournois "**Elite**" et "**Accession**", ou de 20 minutes, pour les tournois "**Club**" et "**Promotion**" après le début programmé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout forfait non justifié pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Dans chaque tournoi, les parties nulles par consentement mutuel avant le 20^e coup du joueur conduisant les pièces noires sont interdites sans le consentement de l'arbitre. Cependant, les dispositions des articles 9.2 & 9.3 des règles du jeu de la Fide s'appliquent pleinement quel que soit le nombre de coups joués.

Dans le tournoi "**Elite**" / "**Accession**" les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit leur temps à la pendule.

Dans le tournoi "**Club**" / "**Promotion**" les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à ce que leur temps de réflexion soit inférieur à 5 min. Par la suite, la notation est possible mais non obligatoire ; elle est conseillée pour prévenir tout litige.

Article 4. Dates et horaires

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition, le 1^{er} novembre 2018 de 11h à 13h.

Les horaires des rondes sont les suivants :

	<i>Élite / Accession</i>	<i>Club / Promotion</i>
Ronde n°1	1 ^{er} nov. 14h00	1 ^{er} nov. 14h00
Ronde n°2	2 nov. 10h	1 ^{er} nov. 17h00
Ronde n°3	2 nov. 15h	2 nov. 10h
Ronde n°4	3 nov. 10h	2 nov. 13h
Ronde n°5	3 nov. 15h	2 nov. 17h
Ronde n°6	4 nov. 9h	3 nov. 10h
Ronde n°7	4 nov. 14h	3 nov. 13h
Ronde n°8		3 nov. 17h
Ronde n°9		4 nov. 9h
Ronde n°10		4 nov. 12h
Ronde n°11		4 nov. 15h

La cérémonie de clôture se déroulera le dimanche 4 novembre à partir de 18h15. Elle débutera par le verre de l'amitié suivi de la proclamation du palmarès à 18h45

Article 5. Inscription

L'inscription se fait :

- par formulaire internet <https://goo.gl/forms/PUPRnpBRkI6M5Fxb2>
- par courrier électronique à Ollivier.Rioland@gmail.com

Les droits d'inscription sont :

	<i>Élite</i>	<i>Accession</i>	<i>Club</i>	<i>Promotion</i>
Adulte (pré-inscription)	36,00 €	30,00 €	24,00 €	20,00 €
Jeune (pré-inscription)	18,00 €	15,00 €	12,00 €	10,00 €
Sur place	40 € (A) / 20 € (J)		30 € (A) / 15 € (J)	

Article 6. Prix

	<i>Élite</i>	<i>Accession</i>	<i>Club</i>	<i>Promotion</i>
1 ^{er}	144,00 €	120,00 €	96,00 €	80,00 €
2 ^e	108,00 €	90,00 €	72,00 €	60,00 €
3 ^e	72,00 €	60,00 €	48,00 €	40,00 €

Les prix ci-dessus pourront être modifiés

Dans chaque tournoi, le 1^{er} joueur de l'Indre & Loire se verra offrir le remboursement de son inscription au Championnat de France toutes catégories qui se déroulera à Chartres du 17 au 25 août 2019.

La liste définitive des prix sera affichée dans chacune des salles du tournoi au plus tard le jeudi 2 novembre à 19h30.

Les joueurs devront être présents à la remise des prix pour recevoir leurs trophées.

En cas d'absence, les trophées resteront acquis au comité d'organisation et tout envoi postal d'un prix sera diminué de 5 € (cinq euros).

Article 7. Affichage des résultats et appariements

Les résultats sont affichés dans la salle de jeu.

Dans la mesure du possible, le site fédéral sera également actualisé au fur et à mesure de l'avancée des tournois.

Article 8. Départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. buchholz tronqué
2. Cumulatif
3. Performance

Article 9. Conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur :

- le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueurs d'échecs ;
- l'interdiction de fumer ou « vapoter » dans l'enceinte du collège.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement, deux avertissements écrits signifiant l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 10. Arbitrage

L'arbitre principal est Ollivier RIOLAND AFO2 ; il sera assisté de Sylvain CHENEVAT, AFC.

Article 11. Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou tuteurs) autorisent le CDJE37 à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Ils autorisent aux mêmes fins le CDJE37 à céder les photos et vidéos éventuelles au Collège St-Étienne pour publication sur son site internet.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Parçay-Meslay le 1^{er} septembre 2018

L'Arbitre Principal,
Ollivier RIOLAND

L'Organisateur,
pour le CDJE37,